

Une présentation du groupe « chambres d'agriculture »

BRUNO COUSIN

Directeur adjoint de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture

Apca

9 avenue Georges-V

F-75008 Paris

bruno.cousin@apca.chambagri.fr

1. Introduction

Afin de situer les chambres d'agriculture, il est nécessaire de bien cerner :

- le statut des chambres, assemblées professionnelles et établissements publics dotés d'une double mission ;
- leurs activités, qui sont variées et emploient plus de 8 000 personnes ;
- leur projet et les priorités qui en découlent ;
- leur fonctionnement en réseau, qui conduit de plus en plus leurs agents à travailler ensemble au-delà des limites de leurs départements ou de leurs régions.

2. La composition du groupe « chambres d'agriculture »

Le groupe « chambres d'agriculture » est composé de cent seize établissements dont :

- 94 chambres départementales d'agriculture,
- 21 chambres régionales d'agriculture,
- l'Apca.

Ce groupe, composé de 8 200 collaboratrices et collaborateurs dont plus de 6 100 ingénieurs et cadres, est dirigé par 4 200 élus représentant l'ensemble du monde agricole dans sa richesse et sa diversité.

Les élus des chambres départementales d'agriculture sont désignés au suffrage universel tous les 6 ans par 3 000 000 d'électeurs et 50 000 groupements professionnels agricoles. L'assemblée plénière est composée, selon les chambres de 45 ou 48 membres dont :

- 21 chefs d'exploitations (taux de participation aux élections en 2001 : 61 %)
- 2 anciens exploitants,
- 2 propriétaires agricoles,
- 1 à 4 propriétaires forestiers,
- 4 salariés de production,
- 4 salariés d'organismes,
- 11 élus issus de groupements professionnels.

Chaque chambre départementale élit un président et un délégué suppléant, et les membres des vingt-et-une chambres régionales. La réunion des présidents des chambres constitue l'Apca.

3. La mission des chambres d'agriculture

Les chambres d'agriculture ont une double mission :

- *la représentation* qui s'appuie sur l'intervention et la met au service de l'intérêt général du monde agricole et rural ;
- *l'intervention* qui apporte la crédibilité technique et permet la transformation d'une volonté politique en réalité concrète.

Ce sont des établissements publics à caractère administratif qui ont un champ de compétences, une spécialité définie par la loi. Elles bénéficient de l'autonomie administrative mais sont soumises à la tutelle des pouvoirs publics.

Ces établissements ont huit domaines d'activités qui sont les suivants :

- élevage : 1 400 salariés,
- environnement et gestion des milieux : 1 050 salariés,
- économie de l'entreprise agricole et stratégie des exploitations : 1 050 salariés,
- productions végétales : 800 salariés,

- qualification et formation des agriculteurs : 550 salariés,
- aménagement, développement local et forêts : 500 salariés,
- agroalimentaire, communication, agritourisme : 500 salariés,
- économie et politiques agricoles : 300 salariés.

La répartition des métiers des chambres se décompose comme suit :

- conseil, expertise et animation : 55 %,
- recherche et développement, expérimentation : 14 %,
- formation et information : 14 %,
- contrôle technique et analyses : 11 %,
- études et programmation : 6 %.

4. Le projet du groupe « chambres d'agriculture »

Dans le paysage institutionnel et professionnel, les chambres ont à la fois des capacités « politiques » et des capacités « techniques ». Leur évolution est nécessaire afin :

- d'avoir une meilleure « lisibilité » et « légitimité » des « corps intermédiaires » qu'elles sont en réalité,
- de mieux adapter leurs missions et leurs métiers par rapport à la complexité des enjeux agricoles,
- de mieux gérer les ressources publiques,
- de faire face à la concurrence et avoir une plus grande performance,
- de développer une culture d'entreprise et de nouvelles valeurs professionnelles.

Le groupe a donc élaboré un nouveau projet, « Cap 2010 » :

- pour contribuer à redonner une visibilité économiques aux agriculteurs,
- pour prendre en compte l'environnement autrement que par la seule réglementation,
- pour redonner du sens au métier d'agriculteur dans la société,
- pour orienter l'action des chambres.

L'objectif est de promouvoir une « agriculture durable par et pour des agriculteurs responsables » :

- des agriculteurs « responsables », car maîtres de leurs décisions d'acteurs économiques et participant à la vie locale et au développement de leur « pays ». En effet, ce sont des chefs d'entreprise, acteurs de leur développement et qui doivent pouvoir tirer fierté de leur métier et de leurs produits ;

- une agriculture durable est une agriculture qui recherche l'équilibre homme-produit-territoire ; elle associe les préoccupations économiques, environnementales et sociales dans une même vision de l'avenir.

Plus précisément, la définition de l'agriculture durable que donnent les chambres d'agriculture est la suivante :

- *une agriculture rentable*, pour assurer durablement l'avenir de leurs entreprises,

- *une agriculture vivable*, pour préserver la qualité de vie des agriculteurs et l'attractivité du métier,

- *une agriculture fiable*, pour assurer la sécurité de ses produits et services,

- *une agriculture adaptable*, pour innover constamment dans les systèmes de production agricole,

- *une agriculture renouvelable*, pour continuer à préserver un patrimoine pour les générations futures.

Le projet Cap 2010 privilégie trois priorités :

- *promouvoir* les métiers de l'agriculture dans la société,

- *conseiller* les agriculteurs, les filières et les territoires en reliant leurs projets,

- *innover* et développer des systèmes de production innovants, garants de la qualité et respectueux de l'environnement.

Dans le cadre de ce projet, le groupe « chambres d'agriculture » a pris sept engagements :

- garantir la qualité de ses services,

- renforcer et ouvrir ses partenariats,

- adapter et valoriser ses compétences,

- mutualiser son expertise au sein du réseau,
- former ses élus et ses salariés,
- moderniser son cadre institutionnel,
- être à l'écoute des agriculteurs et de la société pour mieux communiquer ensemble.

5. Le fonctionnement en réseau

Les chambres ont fait le choix de travailler en réseau car c'est un outil fédérateur pour une stratégie partagée. Le pilotage professionnel et managérial permet d'engager des projets collectifs pour le groupe. La structuration par métier permet d'établir des solutions adaptées aux attentes du terrain.

Le travail en réseau est piloté par des organes politiques (élus) et techniques (directeurs généraux et directeurs techniques).

Voici quelques exemples de réalisations de travail en réseau :

- la base de données sociales, financières et activités des chambres d'agriculture,
- la méthode d'analyse des coûts,
- des logiciels communs,
- le réseau documentaire,
- « Rosace », observatoire des systèmes d'exploitation,
- le développement des démarches qualité (démarches collectives et individuelles : formation, IPG, CFE, bâtiments, conseil agronomie)
- les méthodes et outils pour le management, la stratégie, l'organisation,
- l'outil commun : Capnet, intranet du réseau.

6. Conclusion

L'ambition du groupe « chambres d'agriculture » est la suivante : être une force de proposition, de médiation et d'action connue et reconnue, au service des agriculteurs et de la société. Cela suppose de réfléchir à la manière dont s'exercent leurs métiers aujourd'hui et, plus encore, compte tenu de l'évolution du contexte agricole, demain.